

**LA PERCEPTION DE LA VALLÉE
DU GUIERS-MORT
PAR LES ACTEURS
INSTITUTIONNELS**

Anna BONNIN

2004

**RAPPORT DE STAGE
dans le cadre d'une
maîtrise
d'anthropologie**

INTRODUCTION

Le stage effectué auprès de l'Association des Amis du Parc de Chartreuse prend place dans le contexte d'un mémoire d'ethnologie à l'université de Lyon II durant l'année 2004. Il s'agissait de comprendre quelles étaient les conceptions de certaines structures sur le patrimoine naturel et culturel que représente la vallée du Guiers-Mort. Un certain nombre d'acteurs intéressants ont été définis avec les membres de l'association au cours d'une réunion. Malheureusement, tous n'ont pu être rencontrés.

Il s'agissait de comprendre comment ces acteurs percevaient la vallée du Guiers, quel patrimoine était important pour eux et quelles pouvaient être leurs perspectives de développement. Au cours des entretiens, dont les thèmes avaient aussi été discutés avec le Président des Amis du Parc, certains points paraissaient plus pertinents que d'autres et il a donc fallu modifier un peu les problématiques envisagées au départ. Ainsi, ce rapport fait une présentation analysée des discours tenus sur le patrimoine culturel et naturel par les différents acteurs afin d'en montrer les points communs et leurs limites. Il s'agit d'une réflexion à partir de ce qui m'a été dit lors de rencontres ; elle est donc tributaire des propos confiés et ne pouvait être prédéterminée par des préjugés ou des attentes. L'analyse tente de mettre à jour les enjeux qui peuvent se jouer autour du patrimoine naturel et dans lesquels s'inscrit la vallée du Guiers-Mort mais elle ne peut porter spécifiquement et seulement sur ce territoire.

Ainsi, les notions de préservation, de rapport au vivant, de maîtrise de la temporalité seront présentées afin d'en montrer les avantages et les limites. Cet éclairage ethnologique particulier, qui vise à comprendre et analyser des discours divers, peut être un départ pour une réflexion globale quant à la perception de la vallée du Guiers-Mort et à son aménagement.

I : PRÉSENTATION ET ANALYSES DES DONNÉES

A/ Liste des entretiens menés :

Tous les acteurs institutionnels qui avaient été choisis conjointement ont été contactés au moyen d'une lettre de présentation demandant un rendez-vous sur le thème des aménagements et de la mise en valeur possible de la vallée du Guiers-Mort. Tous n'ont pas donné une réponse positive, ce qui a diminué d'autant le nombre d'entretiens. Voici la liste des organismes contactés :

- le Comité Départemental de Tourisme qui n'a pas jugé nécessaire de me recevoir
- l'Agence de Valorisation des Espaces Naturels Isérois
- l'Office National des Forêts
- la Conservation du Patrimoine de l'Isère
- la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- le Service Départemental de l'Architecture, qui n'a pu me recevoir du fait d'un manque de personnel
- la Fédération de Randonnée de l'Isère
- l'association « À la découverte du patrimoine de Chartreuse » qui a été dissoute et dont Mr Talour a estimé qu'elle ne rentrait pas dans le cadre de ma demande puisque l'association s'occupait surtout de publications naturalistes
- la Fédération Départementale de Chasse
- la FRAPNA
- le Conseiller Général à l'environnement, que je n'ai pu voir parce que son emploi du temps était trop chargé.

B/ Révision du cadre géographique :

Les organismes rencontrés sont donc presque tous liés à la défense ou à la mise en valeur du patrimoine naturel ou rural, comme la Conservation du Patrimoine de l'Isère et la Directions Départementale de l'Agriculture. Il est néanmoins apparu un point fondamental lors de ma prise de contact téléphonique : si ces différents acteurs acceptaient de me recevoir, presque tous m'ont signifié qu'ils ne pouvaient m'entretenir sur le thème de la vallée du Guiers-Mort en particulier parce qu'ils n'étaient pas spécialisés sur cette zone géographique

mais que nous pouvions discuter sans problème du massif de la Chartreuse, territoire dont ils sont généralement responsables. Ainsi, il apparaît que la zone stricte de la vallée du Guiers-Mort ne fait pas l'objet d'études ou de projets spécifiques mais qu'elle s'insère dans des ensembles géographiques de gestion et de mise en valeur plus vastes, tel que celui du Massif, celui des zones humides, celle de territoire de chasse... Cette vallée ne semble donc pas constituer, d'après les entretiens, un territoire exigeant des mesures spéciales même si beaucoup lui reconnaissent une dimension spécifique.

À la faveur de ce que m'avaient signifié mes interlocuteurs, il m'a donc fallu modifier non pas tant les problématiques, toujours liées au patrimoine naturel et culturel, que le territoire sur lequel elles devaient porter. En effet, il m'avait été fait comprendre que l'entretien n'aurait pas beaucoup de matière s'il se concentrait sur la vallée du Guiers puisque les intervenants ne s'estimaient pas spécialistes de cette zone. Néanmoins, lors des entretiens, il a été systématiquement question de la vallée du Guiers-Mort afin de connaître leur sentiment personnel sur cet espace, ses dangers ou les possibilités d'aménagement, même si les interlocuteurs ne pouvaient en parler au titre de leur organisme. Voici quelques-uns des thèmes abordés lors des entretiens :

- présentation de la structure et ses types d'action prédominants
- les problèmes qu'elle rencontre dans sa gestion du patrimoine naturel, lié principalement à l'augmentation du tourisme
- les moyens mis en place pour y remédier
- la question de la propriété de la nature et de ses ressources et les difficultés du partage de l'espace pour des usages différents
- leurs actions spécifiques dans la vallée du Guiers-Mort, au niveau de la restauration des ponts, de l'entretien des paysages ou de l'opposition au projet de micro-centrale
- leurs projets futurs sur cet espace ou leur vision quant à son aménagement
- la dimension emblématique ou spécifique de cet espace par rapport au massif de la Chartreuse.

Ainsi, une partie des entretiens et donc des analyses portent principalement sur la manière dont ces structures perçoivent le patrimoine et quelles finalités elles lui confèrent plus que sur les projets de développement de la vallée du Guiers. L'analyse est, cependant, intéressante parce qu'elle permet de mieux comprendre comment est perçue la nature, qui est

l'un des éléments remarquables de la vallée du Guiers-Mort, ainsi que le patrimoine culturel dont font parties les ponts et les industries des Chartreux. Si des projets d'aménagement ou de développement ne sont pas ressortis des entretiens et ne peuvent être proposés dans ce rapport, des axes de réflexions à poursuivre apparaissent afin de favoriser une compréhension et une connaissance meilleures entre organismes.

C/ Présentation et analyse des discours :

Plusieurs thèmes relatifs au patrimoine naturel sont revenus au cours des entretiens qui concernent aussi la vallée du Guiers-Mort même s'ils ne s'y rapportent pas toujours spécifiquement.

1) La dimension spécifique de la vallée du Guiers

Au cours de certains entretiens, l'aspect spécifique de la vallée du Guiers- Mort a été nettement déclaré. Celui-ci fait surtout référence à sa dimension historique et spirituelle, du fait de l'héritage des Chartreux. À cet égard, les ponts, les anciens sentiers des moines et les ruines de leurs activités métallurgiques sont considérés comme fondamentaux pour cette vallée, qui se révèle être en possession de richesses historiques rares et insuffisamment mises en valeur. Elle est vécue comme l'un des moments forts de l'histoire du massif et garde sa puissance évocatrice malgré sa faible visibilité actuelle.

Par ailleurs, sa situation géographique particulière fait d'elle l'une des voies d'accès à ce qui est considéré comme le cœur de la Chartreuse, à savoir la Grande Chartreuse. La route, du fait de son paysage sauvage surtout au pic de l'Oeillette, est en elle-même un avant-goût de ce que l'on peut découvrir au monastère. Ainsi, le projet de micro-centrale n'a pas été compris parce qu'il risquait de dénaturer complètement ce site. Néanmoins, s'il est vrai que ce site est perçu comme remarquable et spécifique, il n'est pas pour autant emblématique de la Chartreuse. À la question posée de savoir si la vallée du Guiers-Mort était emblématique, la réponse généralement faite est : « emblématique, je sais pas mais particulière, oui ». Elle est donc perçue comme un élément spécifique du massif et de ses richesses mais pas avec une dimension suffisante pour représenter la Chartreuse ou son cœur.

Il m'a été signifié, au cours des entretiens, que des projets relatifs à l'aménagement de la vallée avaient déjà été proposés –notamment par l'ONF– il y a plusieurs années et qu'aucun n'avait encore abouti. La Conservation du Patrimoine de l'Isère me disait aussi que quelques actions avaient été menées concernant l'inventaire des ponts afin d'en permettre une restauration rapide. Si aucun des projets avancés par les diverses structures ne m'a été

communiqué, ils semblent concernés une mise en valeur des anciens sentiers des Chartreux, une restauration des forges et des ponts, avec des panneaux pédagogiques sur le patrimoine culturel et naturel de la rivière. Des volontés de développement touristique sont manifestes mais parfois trop ambitieuses, comme il m'était confié, parce qu'il aurait entraîné des aménagements trop lourds tels que la construction de parkings sur la route pour les cars, l'ouverture de voies d'accès faciles...Il est intéressant de noter que des projets semblent effectivement prêts à être réalisés mais qu'il y a toujours des raisons extérieures pour en empêcher la mise en place : problèmes de financements pour chacun des acteurs intéressés par ce développement de la vallée, divergences de conceptions ou d'intérêts...mais personne n'est jamais clairement désignée.

Si tout semble assez flou quant à l'aménagement de la vallée, seule la Fédération de Randonnées de l'Isère dit ne pas être intéressée par les projets de restauration de sentiers dans la vallée du Guiers parce que ce site ne présente pas des avantages attractifs pour les « vrais » randonneurs –à savoir ceux qui sont expérimentés et qui recherchent la performance ou la montagne– parce qu'elle est encaissée, située en contre-bas de la route (le bruit étant un facteur discriminant) et que les sentiers ne présenteraient pas un niveau assez élevé. La Fédération ne sera pas opposée à ces projets d'aménagement, seulement, elle n'en sera pas moteur. Par ailleurs, lors de mon entretien avec l'un des chargés de mission de la Fédération de Chasse, celui-ci me disait, concernant la vallée du Guiers, que sa structure ne s'était pas engagée contre le projet de micro-centrale parce que le gibier viendra toujours malgré cette usine. Je lui ai alors fait remarqué que c'était plus agréable de chasser dans un environnement entretenu et naturel et que les animaux peuvent désertir un lieu par cause de nuisance. Il m'a été répondu que pour beaucoup de chasseurs, encore même si cela change rapidement, le cadre importe moins que le gibier pris. Ainsi, les actes ne sont pas toujours en adéquation avec les représentations qu'on peut en avoir puisque la nature, pour des acteurs qui évoluent dans celle-ci et qui tirent leur plaisir de ses ressources faunistiques, ne signifie pas nécessairement protection ou beauté mais répond à des intérêts et des critères divers.

Il semble évident que tous les acteurs ne voient pas cette vallée selon les mêmes intérêts et que cela est dommageable quant à l'instauration de projets communs de mise en valeur. Probablement que les visions trop diverses de la vallée du Guiers ne permettent pas de trouver un dénominateur commun qui permettrait à chacun de s'investir selon ses moyens et ses perceptions. En effet, l'aspect historique et culturel, même s'il est évoqué par certains des interlocuteurs, ne semble pas être suffisamment puissant pour établir un consensus global.

2) La perception naturaliste du patrimoine naturel

L'essentiel des institutions rencontrées étant liées au patrimoine naturel ou aux activités de pleine nature, il est normal que ce soit leurs conceptions des ressources naturelles qui priment dans cette analyse. Les discours font apparaître des points communs quant à leur appréhension des espaces naturels, de leur finalité et de leurs moyens de gestion ou de préservation.

a) Des espaces morcelés :

Il apparaît que la nature n'est pas également de même intérêt puisque certaines zones, définies par des critères nationaux très précis, attirent l'attention et l'action plus que d'autres. Il en résulte un morcellement de la perception des espaces naturels, qui s'accompagne d'actions différenciées. Il est, ainsi, nettement avantageux de posséder des espèces spécifiques ou d'être menacé de disparition pour faire l'objet de mesures de protection ou de restauration. La vallée du Guiers a connu ce phénomène lors du projet de micro-centrale qui a alors su rassembler divers acteurs pour éviter sa dégradation. Même si les qualités piscicoles de la rivière sont reconnues, elles ne constituent pas pour autant un critère suffisant pour faire l'objet de mesures de protections spécifiques, comme c'est le cas en amont et en aval du Guiers, qui sont sous la responsabilité de l'association AVENIR au titre des zones humides et des marais. Ainsi, s'il est vrai que le pic de l'Oeillette est classé site naturel, la vallée ne bénéficie pas d'une aura naturelle telle qu'elle lui garantisse une protection complète. Il n'est pas neutre que les actions de la FRAPNA sur cet espace soient sporadiques même si initiées il y a plusieurs années avec des contrôles de qualité de l'eau et les nettoyages des berges du torrent. Du fait des activités même des structures rencontrées, la vision dominante concernant le patrimoine reste celle de la protection et de la conservation, qui a parfois tendance à dévier en fixation des évolutions naturelles. Les nombreuses actions d'éducation à la nature ne semblent être qu'un accompagnement nécessaire à l'usage du grand public afin d'assurer au mieux les finalités de préservation.

b) Une spécialisation des espaces selon les usages :

L'espace naturel est perçu, généralement, de manière assez spécialisée : chaque espace a sa fonction spécifique (la chasse, la protection, les sentiers-découverte, le tourisme...) et il apparaît difficile de les relier, de faire en sorte que les différents usages non seulement cohabitent mais échangent ou se complètent. Tous les acteurs et les usagers des espaces naturels ne sont pas les bienvenus et certains ont plus que d'autres la légitimité à être présents sur un espace. Les propos se cristallisent sur le tourisme et les dégâts ou les gênes qu'il

occasionne aussi bien sur les espaces naturels que dans les pratiques quotidiennes des forestiers, des paysans ou des chasseurs. Ce qui est massivement critiqué n'est pas tant le nombre croissant des randonneurs –même si cela pose des problèmes de dégradations des lieux– que leur absence d'éducation ou de connaissances relatives à la nature et à l'environnement. Les « citadins » ne savent pas se comporter en montagne, ils ne comprennent pas que la nature n'est pas seulement un lieu de loisir mais aussi de travail ou de protection et ils ne restent pas sur les sentiers balisés, ce qui a pour conséquence une augmentation du dérangement des animaux donc d'un affaiblissement de leurs réserves, ce qui se traduit par un nombre plus important de mort relative à leur épuisement. La pratique des raquettes est spécialement visée puisque les randonneurs s'écartent souvent des sentiers.

Même si la FRAPNA ou la Fédération de randonnée de l'Isère constatent une pollution par déchets beaucoup moins importante qu'avant (ce qui signifie une prise de conscience de l'importance de la nature et une éducation de la part du public de randonneurs), le problème sous-jacent à ces critiques reste le partage de l'espace, c'est-à-dire sa propriété.

c) une nature pas ouverte à tous :

Les entretiens ont été très révélateurs du décalage existant entre des discours généraux d'une nature ouverte et accessible à tous, en l'édicant « bien commun » et la réalité des pratiques qui se fondent plus au pire sur l'exclusion de certains usages donc de certains acteurs, au mieux sur un partage différencié de l'espace pour limiter les gênes donc les contacts. Le tourisme est perçu comme un « mal » obligé des urbains sur les espaces naturels de montagne et dont ce n'est pas l'usage premier que de recevoir des promeneurs. Les usages considérés comme réellement légitimes par leurs acteurs sont l'exploitation forestière et agricole ainsi que la chasse. Il s'agit d'une antériorité de pratiques sur celle du tourisme, qui est, de plus, une activité de loisir par rapport aux autres qui relèvent du monde du travail.

Ainsi, si les randonneurs sont tolérés dans les espaces naturels parce que c'est un phénomène croissant, ils ne sont pas les bienvenus parce qu'ils obligent les exploitants à des contraintes qui compliquent leur travail. Les agriculteurs ne vivent pas toujours bien le fait de devoir entretenir leurs chemins pour que les randonneurs en profitent et les exploitants forestiers doivent composer avec les touristes, ce qui les obligent à trouver des créneaux horaires ou des jours où ils pourront travailler sans danger pour les promeneurs. En outre, les critiques souvent faites contre l'ONF (ou les agriculteurs) parce qu'ils ouvrent des pistes dans la forêt et modifient les paysages sont mal acceptées, car assimilées à la dénégation de leur travail. Il s'agit là d'une confrontation réelle entre deux mondes de valeur, celle du travail

face aux loisirs, qui traverse plus largement la société actuelle, ces derniers tendant à occuper de plus en plus de place dans nos pratiques, nos discours et nos représentations.

Ces structures sont obligées de faire face à ces nouvelles demandes de loisirs, d'espace et de liberté, qui s'inscrivent en plein dans la conception actuelle de la nature comme patrimoine collectif et comme bien commun, occultant ainsi la réalité de la propriété.

d) L'ambivalence de la nature comme « bien commun »

Les discours généralement dominants quant il s'agit de patrimoine, aussi bien naturel que culturel, mettent en valeur la dimension collective du lieu ou de l'objet, du fait de sa dimension spécifique à rassembler et exprimer une identité commune, dans laquelle chacun peut se retrouver et qui signifie quelque chose pour tous. Puisqu'un lieu nous rassemble et nous concerne tous, nous en sommes responsables. Ainsi, en est-il des ressources naturelles telles que l'air, l'eau, l'espace ou les ressources énergétiques. Or, la propriété collective n'a rien à voir avec la propriété effective et encore moins avec le sentiment de propriété. En effet, tous les interlocuteurs me l'ont signifié, les touristes croient que le lieu sur lequel ils se promènent leur appartient, dans la mesure où il n'appartient à personne, les signes visibles de la propriétés (panneaux, barrières...) n'étant pas présents ou ne signifiant pas grand-chose pour les promeneurs –ainsi, les affiches : « forêt domaniale de l'ONF » n'empêche personne d'aller s'y promener–. Les discours des structures sur la propriété ne sont pas non plus très clairs puisque, s'ils souffrent de l'absence de connaissance et de reconnaissance des droits des propriétaires, ils affirment également que la nature est un lieu à l'usage de tous. Ce n'est pas tant le fait d'être propriétaires et de le revendiquer qui les intéresse que le fait que les autres usagers soient conscients que la nature ne leur appartient pas, au sens stricte du terme, donc qu'ils ont un certain nombre de devoirs. Néanmoins, l'exaspération peut parfois être suffisamment grande pour mener à la volonté d'exclure de certains espaces les touristes, ainsi que le confiait le chargé de mission à la Fédération de Chasse.

Les propos de l'association AVENIR étaient beaucoup plus tranchés en la matière puisque les missions même de cette structure sont de protéger ou de restaurer des espaces naturels considérés comme en danger. Des zones spécifiques sont délimitées et peuvent faire l'objet de mesure de mise en défens totale, en fonction de l'état des ressources naturelles. Il ne paraît pas alors incongru que certaines zones soient complètement interdites au public et à toutes activités hormis celle de l'observation scientifique ou de la protection. On peut s'interroger sur la valeur d'une nature dénuée de présence humaine et sur le sens d'un territoire à ce point morcelé selon des usages et des finalités différentes.

Il ressort de ces discours et de la manière de percevoir le patrimoine naturel au moins deux éléments principaux, à savoir :

- à qui est-il en fin de compte destiné ?
- ces conceptions permettent-elles un réel sentiment de responsabilité vis-à-vis du patrimoine, donc un investissement effectif pour sa mise en valeur et sa protection ?

La réponse à la première question est loin d'être évidente car ces structures ont toutes une mission visant à améliorer ou à accroître un bien commun qui n'est, cependant, pas toujours accessible à tous et tout le temps. Alors, qui sont les héritiers de ce patrimoine ? Une grande partie des espaces gérés par Avenir n'a pas pour finalité d'être rendue à un usage quotidien, même si leurs souhaits est qu'elles passent sous gestion communale afin que ce soit les municipalités qui gèrent elles-mêmes leurs territoires spécifiques. Si des efforts sont faits conjointement entre les communes et ces associations pour mener de front, préservation et ouverture contrôlée au public, celui-ci n'est plus le premier destinataire de la nature, sur un certain nombre d'espaces.

Les touristes sont principalement perçus comme ignorants la vie de la nature (qu'elle soit complètement naturelle ou influencée par les activités anthropiques) et les menaces que l'homme lui fait encourir. Ainsi, il est nécessaire d'éduquer les promeneurs aux cycles naturels, aux risques de dégradations, aux multiples mesures de protection qui empêchent certaines activités ou limitent les espaces de promenades. Des actions pédagogiques sont entreprises, de sensibilisation à la protection du patrimoine naturel aussi bien que rural puisqu'une vaste campagne nationale a été conjointement lancée entre les ministères de la Culture et de l'Agriculture pour identifier, préserver et mettre en valeur (par le tourisme, l'accueil à la ferme, la reconnaissance de l'entretien des paysages) le patrimoine rural. L'ONF met en place des actions d'explications au public afin de rendre compte de son travail qui modifie temporairement l'aspect visuel du paysage, parce que les techniciens se sont rendus compte de l'image figée qu'ont généralement les touristes face à la nature, qu'ils perçoivent aussi comme immuable et ne devant pas subir d'altération, oubliant le rôle séculaire de l'homme sur son environnement et ne mesurant pas non plus les dynamismes propres aux cycles naturels.

Il importe certes d'avoir des instances spécialisées dans le patrimoine et sa gestion, qui soient garantes de sa préservation, qui impulsent les « bons usages » à tenir à l'encontre du patrimoine et qui soient à l'avant-garde pour dénoncer les situations à risque. Il est évident que ces structures sont nécessaires dans le travail qu'elles font puisqu'elles interpellent les

pouvoirs publics sur des aspects (et les dysfonctionnements) fondamentaux de notre société et proposent des contre-modèles à des pratiques par trop exploiteuses. Néanmoins, cette appropriation d'un droit de gestion sur les patrimoines ne risque-t-elle pas de conduire, en fin de compte à une auto-légitimation de leurs actions puisque que le public peut rarement protester face à ces instances qui oeuvrent toujours pour « la bonne cause » ?

e) La place de l'individu face au patrimoine :

Puisque des instances reconnues officiellement se sont appropriées un discours et des actions quant au patrimoine et à son avenir, que reste-t-il à l'individu pour manifester sa participation et surtout son engagement dans un bien qui lui appartient aussi ? Les discours des organismes rencontrés sont cohérents avec leurs propres finalités mais laissent peu de place à l'innovation personnelle et à la responsabilisation individuelle. Ainsi, le décalage entre ce qui fait patrimoine pour les habitants (un four, des fontaines, des ruines) ne sera pas nécessairement pris en compte comme tel selon les critères patrimoniaux officiels. Il en va de même pour le patrimoine naturel, face auquel, généralement les individus sont considérés comme des touristes qu'il faut « garder sur les gros sentiers » pour ne pas occasionner trop de gêne sur les espaces connexes. Se révèle ainsi une prise de pouvoir par ces associations en charge du patrimoine dans la définition de ce qui est patrimonial pour la population. L'acte identitaire de désignation de ce qui fait sa spécificité, des territoires particuliers, provient moins du groupe lui-même que de ces instances, qui sont le relais indirect aussi bien des aspirations sociales que des directives politiques.

Une telle représentation va évidemment à l'encontre de la possibilité pour l'individu de se sentir responsable de la nature, puisqu'il n'en est pas reconnu comme réellement responsable. Le « bien commun » est, en fin de compte, une utopie puisque tout droit de propriété symbolique et concret –à défaut d'être effectif, ce qui est une autre chose– lui est dénié. Comment se sentir réellement investi d'une mission quand on n'expérimente pas par soi-même les conséquences de ses actes ? Il est vrai qu'en matière de patrimoine naturel, les effets peuvent être définitifs mais ceux-ci sont généralement moins le fait d'actes individuels que de comportements collectifs impulsés ou légitimés par des pouvoirs publics (comme cela a été le cas avec l'agriculture intensive alors que pendant des siècles, sans discours patrimoniaux, les paysans ont su gérer les ressources naturelles pour éviter d'épuiser les sols, l'intérêt à long terme étant déjà pris en compte, ce qui est le propre du patrimoine). Il s'agit, en fin de compte, de savoir quelle place laisser à l'homme dans l'élément naturel et les discours entendus semblent privilégier un patrimoine naturel pour lui-même (alors que cela

aussi est une construction culturelle). Le patrimoine exige du groupe et des individus des stratégies d'exploitation et de ménagements qui font appel à l'innovation et à la responsabilité de chacun, ce qui n'est pas le cas dans les discours tenus.

Par ailleurs, plusieurs des interlocuteurs avouaient ne pas connaître les désirs réels des promeneurs, parce qu'ils n'avaient pas le temps de faire des études quant à leurs pratiques de la nature ou qu'ils avaient du mal à les toucher ; il est alors difficile de comprendre les motivations et les intérêts du public quand les simples approximations et préjugés dominent, même si de nombreux traits observés peuvent être à l'origine de ces jugements (il faut faire la part des choses entre la réalité des pratiques et les discours tenus par d'autres acteurs eux-mêmes influencés par leurs propres intérêts). Le leitmotiv « le touriste, l'urbain, l'étranger, il sait seulement consommer » présent dans nombre de discours est significatif de la facilité avec laquelle il a été accepté et qui est, probablement, commode. Il y a donc une méconnaissance et une absence de reconnaissance des motivations et des projections des touristes dans le patrimoine naturel.

Le rapport à la temporalité est un des thèmes qui reviennent fréquemment dans les entretiens. En effet, le patrimoine naturel souffre de la rapidité avec laquelle les hommes le modifient ; sont ainsi opposés un temps long d'autrefois, respectueux de l'évolution naturelle des éléments, qui faisait que la nature pouvait se renouveler sans problème et le temps accéléré de maintenant, qui va à l'encontre du cycle naturel, ce qui empêche la reconstitution des ressources, nécessitant l'intervention de l'homme pour freiner ou même arrêter le temps sur certains lieux (réserves intégrales, parcs nationaux...). Ainsi, *« on est dans une époque, depuis 50 ans, où tout va très vite, on veut tout casser pour changer un certain nombre de choses [...] Par exemple, les alpages en Chartreuse, par exemple. Ils évoluent...[silence], ils évoluaient autrefois très lentement. Maintenant, ils évoluent très vite, je vais vous dire pourquoi. C'est quelque chose qu'on veut rendre absolument productif. Que ce soit l'élevage ovin, caprin ou bovin, on veut aller très vite »*¹. Néanmoins, les alpages sont plutôt confrontés à une lenteur d'action, à en juger par la rapidité de leur fermeture du fait de l'embroussaillage. Il s'agit donc de rétablir un temps adapté à l'évolution naturelle, en oubliant que celle-ci a toujours été liée aux actions anthropiques et tendant, encore une fois, à évacuer l'homme de la nature.

¹ Entretien FRAPNA, le 20 février.

II : INTÉRÊTS MÉTHODOLOGIQUES :

Il est évident que de larges enquêtes auprès du public touristique et des usagers réguliers des espaces naturels de montagne seraient très intéressantes pour connaître et comprendre quels sont leurs représentations, leurs investissements et leurs attentes en matière de patrimoine. De même, une étude auprès des usagers de la vallée du Guiers-Mort (pêcheurs, touristes, résidents locaux et occasionnels et toutes les personnes qui empruntent quotidiennement la route pour traverser le massif) serait riche en ce qui concerne l'impact de cette vallée et l'attachement des gens à ce lieu. En effet, afin de donner à cet espace une dimension symbolique (qui n'avait certainement pas la même valeur pour les Chartreux à l'époque puisque cette vallée était essentiellement un espace d'industries), il importe de mesurer l'attachement de la population à cet espace et de mettre en valeur les aspects qui font le plus sens.

Il me semble fondamental, au-delà de problèmes financiers qui sont d'un autre ordre, d'offrir à la population la possibilité de s'investir réellement dans cet espace, de le faire sien, même si les attentes ne correspondent pas exactement à celles initiales. Le patrimoine est une chose culturelle construite qui révèle le choix d'éléments du passé devant faire sens, pour être vivant, et non pas un simple musée géré par des instances compétentes. Ceci signifie aussi accepter des modifications visuelles et esthétiques du lieu pour y intégrer le vivant, évitant ainsi un immobilisme ou une fixation des éléments en un état donné. La seule restauration des ponts et la réhabilitation des ruines des installations métallurgiques changeront l'aspect des lieux, poursuivant en cela l'action même des Chartreux qui ont su utiliser les ressources naturelles pour améliorer leur vie et développer l'économie. Le patrimoine naturel et culturel n'est pas en marge des logiques économiques, au contraire, il doit servir à accroître un bien en vue du plus grand nombre, et non pas seulement laisser intactes les choses pour de futurs héritiers qui choisiront peut-être une autre finalité à ce patrimoine.

Il n'est pas de l'ambition et de la possibilité de ce rapport de proposer clef en main des projets de développement ou de mise en valeur, seulement de montrer, à travers des discours patrimoniaux, les risques de blocage ou de mauvaise compréhension. Les intérêts politiques et économiques de chacune des parties en jeu dans l'aménagement de la vallée du Guiers-Mort ne sont pas connus, mais il y a peut-être un acteur important qui a été oublié : le public à qui vont s'adresser les projets. Il importe de savoir qui l'on espère toucher par cette valorisation du patrimoine, afin de le rendre significatif à ses usagers et non pas seulement un « bien commun » vide de représentation. Se pose ainsi la question de la finalité de ce patrimoine : en espère-t-on seulement des retombées économiques en terme d'attractivité touristique, ce qui

aura peut-être tendance à éloigner la population locale de ces aménagements ? Sera-ce un lieu de mémoire ancré dans la vallée à visée pédagogique auprès des scolaires et de la population locale ? Et dans ce cas, quelle mémoire ?

Au regard de l'effectivité passée des pratiques industrielles, il s'agit de raisonner aussi en terme de savoir-faire et pas seulement d'esthétique ou de symbolique. Des ateliers montrant le travail du fer tel qu'il pouvait être exploité à l'époque, l'ouverture des sentiers reliant les différents espaces consacrés à la métallurgie et à la vie économique de la vallée, retraçant ainsi concrètement l'ampleur du dynamisme du territoire, au lieu de le cloisonner comme c'est souvent le cas, peuvent être une porte d'entrée pour signifier plus que des pierres, qui ne sont pas uniques en elles-mêmes. La vallée du Guiers faisait partie d'un ensemble géographique et économique ayant une réalité qu'il pourrait être judicieux de rendre visible. L'artisanat du bois, le débardage pratiqués sur le massif ne sont pas non plus étrangers à l'industrie métallurgique du monastère et c'est une dimension à prendre en compte pour faire comprendre aussi l'importance de la vallée du Guiers et son rayonnement. C'est l'histoire d'un ensemble géographique et social qu'il importe de faire découvrir, ce qui implique un travail historique non pas seulement de la vallée du Guiers-Mort mais des villages environnants qui ont été influencé par la présence des Chartreux (ce qui ne signifie pas faire de l'économie cartusienne l'origine de toute vie économique et sociale en Chartreuse).

Les sites remarquables sont généralement dénués de vie sociale ou économique puisqu'ils sont censés suffire par eux-mêmes à la satisfaction des usagers. Or, dans des espaces qui ont été marqués par l'activité humaine, il importe de mettre en valeur cet aspect dynamique et évolutif, en faisant le tour des différentes pratiques passées ou actuelles, même si elles ne correspondent pas à la « sacralité » du lieu. La vallée du Guiers-Mort est un des éléments importants d'une mémoire qu'il importe de relier aux autres lieux. En effet, au regard des discours tenus sur le patrimoine culturel et surtout naturel, les espaces sont souvent élus par des instances extérieures pour décréter ce qu'ils doivent être ; ceci tend à rendre confuse la fonction de cet espace et à écarter un certains nombres d'usagers qui ont un rapport étroit avec le territoire. La spécialisation des espaces peut être contre-productive car si l'on sait que si certains espaces méritent des comportements respectueux du fait de leur statut spécifique (réserve, parc...), cela signifie-t-il que ces derniers sont appliqués aussi dans d'autres territoires moins prestigieux ? La vallée du Guiers n'aura peut-être pas la même dimension de représentation si elle se trouve isolée des autres territoires de la Chartreuse, et pas seulement de ceux qui sont déjà (re)connus. La dimension représentative d'un lieu ou

d'un monument ne se définit pas sans un fond vivace d'appartenance et de signification, lequel doit être entretenu ou activé, à moins de ne percevoir le patrimoine qu'au prisme de l'attractivité touristique. La vallée du Guiers mérite plus, du fait de son histoire économique et sociale, que d'être seulement un lieu de visite touristique centré sur le paysage mais a une réelle richesse culturelle à proposer puisque la vie de plusieurs villages en a été influencée.

CONCLUSION :

Les entretiens portant sur le patrimoine naturel et culturel de la Chartreuse tendent à montrer la prédominance d'une tendance à la conservation ou à la préservation des sites. La dimension vivante de la nature est souvent occultée par une vision privilégiant les risques ou les menaces pesant sur les ressources naturelles. Seule la conception de la Conservation du Patrimoine de l'Isère mettait en valeur l'aspect proprement contemporain et vivant du patrimoine culturel puisqu'il vaut mieux utiliser des bâtiments anciens, quitte à les abîmer un peu et à les détourner de leurs fonctions premières –désormais complètement obsolètes–, que de les voir tomber en ruine ou être oubliés.

L'analyse faite des discours sur le patrimoine naturel tend à montrer les limites de conceptions trop protectionnistes, non pas que la préservation du patrimoine ne soit nécessaire et que des mesures de protections ne doivent être trouvées, mais parce qu'elles tendent, souvent, à réduire l'implication des individus dans ce bien commun. Celui-ci n'a de « bien » que le nom puisque les personnes, à titre individuel, ne s'en sentent pas responsables. Se sentir propriétaires de quelque chose, c'est s'y investir et élaborer des stratégies pour l'accroître. Il existe donc un décalage entre la conception du patrimoine comme bien commun et la mise sous tutelle par certaines structures, associatives ou officielles, désignées aptes à le gérer. Mais gère-t-on un passé, une identité, un attachement affectif ?

La spécialisation des espaces semble nécessaire pour assurer un rétablissement de la faune et de la flore sur un lieu mais ne permet pas non plus une prise de conscience globale de l'environnement et de la nature, donc de son égalité quant à la préservation. En ce qui concerne la vallée du Guiers, celle-ci faisait historiquement partie d'un ensemble économique et social plus vaste, qui recouvrait aussi les Entremonts et les activités forestières. C'est donc cet ensemble spatial qu'il est judicieux de mettre en valeur, en rendant visible ce réseau de villages, d'activités, de sites, ce qui peut être un moyen de permettre une plus grande adhésion de la population à ce patrimoine, parce qu'elle y a une place.

Il importe d'être clair dans les conceptions que l'on se fait du patrimoine donc des finalités qu'on lui octroie et des attentes qu'on y projette. Le patrimoine peut être, en effet, un

moyen de donner à voir un passé par des objets variés, des lieux « remarquables » (encore faudrait-il pouvoir définir ce qui est remarquable pour tous...) qui ne possèdent pas –ou plus– la dimension qui était sienne à l'époque de son utilisation. L'attachement est-il alors profond puisque le sens échappe ? Mais si le patrimoine est vu avec une dimension proprement identitaire, au sens où les gens en ont encore besoin pour trouver des repères dans leur vie, alors donner à voir n'est plus suffisant. C'est un vrai travail sur le sens, l'attachement, les représentations (multiples, diverses, contradictoires) des différents usagers qu'il faut envisager, en acceptant tout la pluralité de sens qui s'en dégage et en nuancant l'affirmation faisant du patrimoine un « bien commun » débouchant et permettant un consensus social.